

COMPTE-RENDU DU BUREAU DU CST DU 3 JANVIER 2023

Le Bureau du CST s'est réuni le 3 janvier 2023 de 20 heures à 23 heures .

Étaient présents Aurora COSTA, Gérard MIQUEL, Michèle et Jean BEAUDRY, Coralie PERROCHAIN, Sun WAI SONG, Alain LACASSIE, Ghislain LOMBARD, Michel PAZOS, Gégé MAUREL, Michel RANSOU

Françoise POUGET MOLINER était absente

1 NOMBRE DES LICENCIES : 86 au titre de 2023. La vigilance reste de mise pour les accès aux piscines.

2 FINANCES :compte courant : 39 144,48 €

Livret : 21 630 €

Titres : 5 568 €

3 COMPRESSEUR : notre compresseur reste en attente de pièces (deux devis partiels pour environ 2000 €), et surtout de réépreuve pour ses soupapes HP et ses cuves de filtres. Rechercher des entreprises capables de procéder à ces tests, à TOULOUSE (SOCEX), ou à LACQ (SCMIRA), et y procéder en urgence.

Décision est prise de commander les pièces tout de suite. Jean et Nicolas en sont chargés.

En attendant, le Club bénéficie des services de LAMAILHERK et de son compresseur situé à BOYRIE. Les blocs resteront à BOYRIE. Reste à trouver une solution pour les blocs destinés aux enfants les lundis à Tournesol.

4 CHAMPIONNATS DE FRANCE DE SAUVETAGE EN PISCINE : le CST s'est engagé comme chaque année pour les 11 et 12 février. Le calendrier se remplit peu à peu. Il faut compter neuf personnes dispo chaque demi-journée. Nous attendons de connaître précisément les demi-journées pour lesquelles nous serons sollicités.

Un tableau des volontaires sera établi et tenu à jour. Il manque encore cinq personnes le 11, et une le 12.

5 REMPLACEMENT DU BATEAU : Le cas du MATATA, stationné à CARRY LE ROUET, est examiné. Intéressant, abordable, mais expertise ancienne, avec des réserves, moteur IVECO correct mais avec des réserves, et surtout des doutes sur sa manoeuvrabilité. Finalement, il est décidé de renoncer.

Restent en piste le TIKI et l' AMORGOS, stationnés à HYERES. Michel RANSOU ira les voir en premier examen.

La visite au PLOUF a coûté 1 404 € au Club, sans autre résultat que d'éviter une mauvaise affaire... Si l'on peut éviter de recommencer...Il faudra se résigner à payer plus cher, et à emprunter.

Quoi qu'il en soit, l' HIPPOCAMPE a droit à son entretien annuel, ne serait-ce que pour lui conserver sa valeur, et le sécuriser. Jean est chargé d'approcher le grutier à HENDAYE pour convenir d'une date de tirage à terre.

6 CRENEAUX PISCINES : ils nous ont été notifiés. Les lundis de 19 à 21 heures à BOYRIE et à TOURNESOL, les jeudis de 19 à 21 heures à BOYRIE seulement.

A TOURNESOL, nous serons seuls. A BOYRIE, nous aurons quatre lignes d'eau.

Michel PAZOS réalise une distribution des espaces entre les différentes activités.

7 TIV : Gérard apportera les blocs à réévaluer à la SOCEX.

Les adhérents habilités TIV sont invités à participer à cette tâche à partir du 16 janvier.

Myriam diffusera un message aux adhérents afin qu'ils apportent leurs blocs au Club dès le 16 janvier, en vue d'une récupération rapide après TIV, le rez de chaussée du Club étant en travaux..

Le TIV sera facturé 8 €.

8 VOYAGES : Autour du mois de juin, aux Canaries (Lanzarote?) plutôt qu'aux Açores.

Au début de 2024, plus loin : Cuba, ou la Réunion ?

Ghislain demande des devis à AQUAREV.

Restent les sorties habituelles à l' ESTARTIT (dates calées), et à ROSAS pour la sortie « Enfants ». En 2022, la subvention municipale pour ROSAS de 2000 € a été distribuée également entre tous les participants, plongeurs ou non. Débat sur la justice de cette répartition, qui avantagerait trop de non-plongeurs (quoiqu'ils participent à la garde des enfants lorsque ceux-ci ne plongent pas).

Ne cibler que les enfants comme attributaires reviendrait à peu près au même pour les familles.

Attribuer une part de la subvention aux seuls enfants de familles moins fortunées serait redistributeur, mais comment ferait le Club pour s'ingérer dans le contrôle des revenus des familles ? Et de quel droit fixerait-il une limite ? Et à quel niveau ?

La solution 2022 a l'avantage de ne provoquer ni frustration (puisque toute la subvention est affectée à ROSAS, sans retenue), ni jalousie (puisque tout le monde est traité identiquement).

Le débat s'arrête à la notion de parent éligible au bénéfice de la subvention.

Une réflexion est engagée sur ce sujet. En association avec Patrick DAVEAU.

9 QUESTIONS DIVERSES :

9-1 : le coffre-fort est toujours bloqué. Serrurier ou disqueuse ? Disqueuse !

9-2 Galette des rois du 13 janvier 2023 : Gérard et Ghislain se chargent de l'achat des galettes, plus cidre et vin blanc, et les apports comestibles des participants.

9-3 Travaux d'enduit sur le mur de la cage d'escalier du Club : ils commencent le 4 janvier 2023.

PERMANENCES A VENIR

7 janvier 2023 Alain LACASSIE

14 janvier 2023 Gérard MIQUEL

21 janvier 2023 Aurora COSTA et Sun WAI SONG

28 janvier 2023 Michel PAZOS

4 février 2023 Gérard MIQUEL

Prochain Bureau mercredi 8 février 2023 à 20 heures

GALETTE DES ROIS le vendredi 13 janvier 2023 à 19 heures30

Dressé le 5 janvier 2022
Sur les notes de Coralie PERROCHAIN

Michel RANSOU